



Mairie de Talmont-Saint-Hilaire

AGENT D'ENTRETIEN DU LITTORAL

Missions : Nettoyer la zone et collecter manuellement les déchets (dépôts sauvages, encombrants, sacs, déjections animales, poubelles de plage, etc.)

Conditions d'exercice :

- Travail à l'extérieur par tous les temps, seul ou en équipe
- Station debout prolongée, fréquente ; manipulation de petites charges et de produits pouvant être toxiques nécessitant le port de vêtements professionnels et d'accessoires de protection individuelle spécifiques
- Permis véhicules légers obligatoire

dates : du 2 juillet au 31 août 2018

Jours travaillés : 6 jours sur 7, un jour de repos le mardi

horaires : 35 heures hebdomadaires, de 6 h 00 à 12 h 00 tous les jours travaillés sauf le dimanche de 6 h 00 à 11 h 00

RECRUTEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Pour être fonctionnaire ou agent contractuel, il faut :

- jouir de ses droits civiques et électoraux (droit de vote, d'élection et d'éligibilité) en France ou dans son pays d'origine
- n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire qui soit incompatible avec les fonctions exercées.